



Assemblée générale

Distr. générale
4 mars 2023
Français
Original : anglais

Groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025)

Quatrième session de fond
New York, 6-10 mars 2023

Programme de travail provisoire

Note du Secrétariat

1. La quatrième session de fond du groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025), qui a été créé en application de la résolution [75/240](#) de l'Assemblée générale, se tiendra du 6 au 10 mars 2023 au Siège.
2. Le programme de travail provisoire de la quatrième session de fond figure dans l'annexe à la présente note. L'ordre du jour annoté, tel qu'adopté par le groupe de travail à sa séance d'organisation tenue le 1^{er} juin 2022, figure dans le document [A/AC.292/2021/1](#).
3. On trouvera des informations supplémentaires à l'adresse suivante : <https://meetings.unoda.org/open-ended-working-group-information-and-communication-technologies-2021>.



Annexe

Programme de travail provisoire

<i>Date/heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour/programme</i>
Lundi 6 mars	
10 heures-13 heures	<p>Ouverture de la session</p> <p>Déclarations liminaires</p> <ul style="list-style-type: none"> – La Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement – Le Président du groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025) <p>Point 3 de l'ordre du jour : organisation des travaux</p> <p>Point 5 de l'ordre du jour : débats sur les questions de fond mentionnées au paragraphe 1 de la résolution 75/240¹ de l'Assemblée générale</p> <ul style="list-style-type: none"> d) Poursuite de l'examen des risques qui se posent ou pourraient se poser dans le domaine de la sécurité numérique, notamment en ce qui concerne la sécurité des données, et des mesures de coopération qui pourraient être prises pour les prévenir et les combattre, en vue de parvenir à une vision commune
15 heures-18 heures	<p>Point 5 de l'ordre du jour : débats sur les questions de fond mentionnées au paragraphe 1 de la résolution 75/240 de l'Assemblée générale (suite)</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Poursuite de l'élaboration des règles, normes et principes de comportement responsable des États et définition des moyens de les appliquer et, si nécessaire, d'y apporter des changements ou d'en établir de nouveaux
Mardi 7 mars	
10 heures-13 heures	<p>Point 5 de l'ordre du jour : débats sur les questions de fond mentionnées au paragraphe 1 de la résolution 75/240 de l'Assemblée générale (suite)</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Poursuite de l'élaboration des règles, normes et principes de comportement responsable des États et définition des moyens de les appliquer et, si nécessaire, d'y apporter des changements ou d'en établir de nouveaux (suite)
15 heures-18 heures	<p>Point 5 de l'ordre du jour : débats sur les questions de fond mentionnées au paragraphe 1 de la résolution 75/240 de l'Assemblée générale (suite)</p> <ul style="list-style-type: none"> e) Manière dont le droit international s'applique à l'utilisation du numérique par les États

¹ Les États sont fortement encouragés à utiliser les interventions qu'ils feront au titre de chaque question subsidiaire du point 5 de l'ordre du jour, intitulé « Débats sur les questions de fond mentionnées au paragraphe 1 de la résolution 75/240 de l'Assemblée générale », pour mettre l'accent sur les sujets et les points de discussion retenus aux fins du suivi dans le premier rapport d'activité annuel du groupe de travail (A/77/275).

<i>Date/heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour/programme</i>
Mercredi 8 mars	
10 heures-13 heures	Point 5 de l'ordre du jour : débats sur les questions de fond mentionnées au paragraphe 1 de la résolution 75/240 de l'Assemblée générale (suite) f) Mesures de confiance
15 heures- 18 heures	Point 5 de l'ordre du jour : débats sur les questions de fond mentionnées au paragraphe 1 de la résolution 75/240 de l'Assemblée générale (suite) f) Mesures de confiance (suite)
Jeudi 9 mars	
10 heures-13 heures	Point 5 de l'ordre du jour : débats sur les questions de fond mentionnées au paragraphe 1 de la résolution 75/240 de l'Assemblée générale (suite) g) Renforcement des capacités
15 heures-18 heures	Débat informel consacré aux parties prenantes g) Renforcement des capacités (suite)
Vendredi 10 mars	
10 heures-13 heures	Point 5 de l'ordre du jour : débats sur les questions de fond mentionnées au paragraphe 1 de la résolution 75/240 de l'Assemblée générale (suite) c) Instauration, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, d'un dialogue institutionnel régulier fondé sur une large participation des États
15 heures-18 heures	Point 6 de l'ordre du jour : questions diverses Clôture de la session Observations finales du Président